

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 4 OCTOBRE 2021, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Direction générale adjointe – embauche
  - 5.3 Création d'un nouveau poste – technicien / technicienne services techniques aux services techniques
  - 5.4 Journalier manoeuvre saisonnier – monsieur Jean-François Duval – permanence
  - 5.5 Journalier manoeuvre saisonnier – lettre d'entente syndicale – autorisation de signature
  - 5.6 État comparatif des revenus et dépenses estimé au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2021
  - 5.7 Revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel – Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS – poursuite judiciaire – mandat – autorisation
  - 5.8 Demande de permis d'alcool – événements municipaux – autorisation
  - 5.9 Centre d'expertise municipale CAUCA – recommandation de paiement
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Adoption – règlement numéro 989-3-2021 modifiant le règlement numéro 989-2011, tel qu'amendé, établissant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
  - 6.2 Étude d'avant-projet – réfection du poste de pompage Bocage – analyses hydrauliques et mesures sur le site – mandat
  - 6.3 Déneigement – Généreux Construction inc. – demande de sous-traitance – saison 2021-2022
  - 6.4 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – passerelles et leurs accès – mandat
  - 6.5 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – piste cyclable boulevard Antonio-Barrette – mandat
  - 6.6 Bris de l'alimentation électrique – groupe électrogène – station de pompage Notre-Dame – recommandation de paiement

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Adoption finale – règlement de concordance numéro 1291-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier le règlement de zonage 300-C-1990 en y intégrant les nouvelles dispositions applicables au secteur de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et du secteur au nord de la rue des Tournesols
- 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements
- 7.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules
- 7.4 Avis de motion et adoption du premier projet – règlement numéro 1298-2021 visant à préciser certains éléments du règlement de concordance 1291-2021 et limiter la hauteur à deux étages dans la zone CV-2 413
- 7.5 Gestion de l'eau potable 2020 – rapport annuel

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies
- 8.2 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière – contribution financière
- 8.3 Groupe Scout NDP – inscriptions 2020-2021 – contribution financière et recommandation de paiement

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Activités municipales diverses – automne 2021 – personnel – embauche
- 9.2 Patinoire réfrigérée couverte – mandat d'accompagnement
- 9.3 Programmation d'événements – automne 2021
- 9.4 Centre multisport – programmation – automne 2021
- 9.5 Soccer – frais de surface – subvention
- 9.6 Ski – Val Saint-Côme – achat de billets en prévente
- 9.7 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions tardives 2021 – recommandation de paiement

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 Bulletin d'informations municipales Le Prairiquois – impression
- 10.2 Publicité – Centre culturel Desjardins – achat

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**464-10-2021**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2021**

**465-10-2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

**466-10-2021**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 14 septembre au 4 octobre 2021 inclusivement et totalisant une somme de 1 012 474,82 \$.

467-10-2021

### **5.2 Direction générale adjointe – embauche**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « Direction générale adjointe »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de monsieur Serge Adam au poste de « Direction générale adjointe »;

Que le début de l'emploi de monsieur Serge Adam soit fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Que le salaire de monsieur Adam soit fixé au maximum de la classe salariale établie pour le poste de « Direction générale adjointe » à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

Que les semaines de vacances ainsi que les avantages sociaux acquis au service de l'emploi de la Ville par monsieur Adam soient maintenus.

468-10-2021

### **5.3 Création d'un nouveau poste – technicien / technicienne services techniques aux services techniques**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un second poste de technicien / technicienne services techniques aux services techniques à titre de personne salariée régulière, étant donné le surcroît de travail régulier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, datée du 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ouvrir un second poste de technicien / technicienne services techniques aux services techniques à titre de personne salariée régulière;

QUE le salaire établi pour ce poste soit fixé selon l'échelle salariale du poste « technicien(ne) aux services techniques » prévue à la convention collective.

469-10-2021

### **5.4 Journalier manoeuvre saisonnier – monsieur Jean-François Duval – permanence**

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 201-04-2021, monsieur Jean-François Duval a été embauché au poste de journalier manoeuvre saisonnier au Service des travaux publics le 6 mai 2021;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Jean-François Duval était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le ou vers le 28 octobre 2021 et que monsieur Duval a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

ATTENDU la recommandation du 29 septembre 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Jean-François Duval obtienne sa permanence à la date de la fin de la période de probation, soit le ou vers le 28 octobre 2021, et qu'il soit désigné comme journalier manoeuvre saisonnier de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

Que les conditions d'emploi de monsieur Jean-François Duval soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

#### **5.5 Journalier manoeuvre saisonnier – lettre d'entente syndicale – autorisation de signature**

**470-10-2021**

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant au taux de salaire de monsieur Jimmy Durand, journalier manoeuvre saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant le taux de salaire de monsieur Jimmy Durand, journalier manoeuvre saisonnier.

#### **5.6 État comparatif des revenus et dépenses estimé au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2021**

Madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière, dépose un état comparatif des revenus et dépenses estimé au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2021.

**5.7 Revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel –  
Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel  
NDP-CSS – poursuite judiciaire – mandat – autorisation**

**471-10-2021**

ATTENDU la détérioration du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel, lequel immeuble est détenu par le Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville et du Centre de services scolaire des Samares a, depuis plusieurs mois, tenté d'amener les parties à négocier un règlement hors cour;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune offre de règlement n'a été formulée par les parties défenderesses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intenter une poursuite afin d'interrompre la prescription;

ATTENDU la volonté du Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS d'intenter des poursuites judiciaires dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise le Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS à mandater une firme d'avocats afin d'intenter toutes poursuites qu'elle jugera appropriées relativement à la détérioration du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel;

Que la Ville appuie le Syndicat des copropriétaires du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS dans le cadre de ces démarches judiciaires.

**5.8 Demande de permis d'alcool – événements municipaux –  
autorisation**

**472-10-2021**

ATTENDU QUE dans le cadre d'événements municipaux, il y a lieu de procéder à des demandes de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le directeur de la culture et des loisirs ainsi que la coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à procéder à des demandes de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux et qu'ils soient autorisés à signer tout document requis pour ce faire.

473-10-2021

## **5.9 Centre d'expertise municipale CAUCA – recommandation de paiement**

ATTENDU QUE le Centre d'expertise municipale « CAUCA », qui gère les appels d'urgence 9-1-1, a produit une facture extraordinaire en lien avec la COVID-19;

ATTENDU QUE, n'ayant pu obtenir d'aide gouvernementale, la CAUCA sollicite l'aide des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la facture est établie en fonction des dépenses réelles occasionnées par la pandémie jusqu'à maintenant, et est calculée en fonction de la population, à raison de 0,30 \$ par capita;

ATTENDU QU'après vérification auprès de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, le contrat de service prévoit que l'Agence 9-1-1 rembourse notre quote-part de la taxe 9-1-1 à la CAUCA mais n'assume pas d'autres dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer au Centre d'expertise municipale la somme de 2 848,80 \$, taxes en sus, pour la facturation des frais de COVID engagés depuis le début de la pandémie.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Adoption – règlement numéro 989-3-2021 modifiant le règlement numéro 989-2011, tel qu'amendé, établissant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**

474-10-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 13 septembre 2021 concernant le règlement numéro 989-3-2021 modifiant le règlement numéro 989-2011, tel qu'amendé, établissant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 989-3-2021 modifiant le règlement numéro 989-2011, tel qu'amendé, établissant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

475-10-2021

**6.2 Étude d'avant-projet – réfection du poste de pompage Bocage – analyses hydrauliques et mesures sur le site – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir la caractérisation de la capacité optimale de la conduite de refoulement au poste de pompage Bocage;

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution numéro 287-05-2021, a mandaté la firme GBi experts-conseils inc. afin de procéder à l'étude d'avant-projet relative à la réfection de la station de pompage Bocage;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des analyses hydrauliques et à des mesures sur le site afin de compléter cette étude d'avant-projet;

ATTENDU la recommandation datée du 21 septembre 2021 de GBi experts-conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Otransit inc. pour procéder à des analyses hydrauliques et à des mesures sur le site dans le cadre de l'étude d'avant-projet relative à la réfection de la station de pompage Bocage, le tout selon les offres de services datées du 17 septembre 2021 qui prévoient des honoraires de 4 000 \$, taxes en sus, relativement aux analyses hydrauliques, et d'environ 4 400 \$, taxes en sus, relativement aux mesures sur le site.

476-10-2021

**6.3 Déneigement – Généreux Construction inc. – demande de sous-traitance – saison 2021-2022**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 357-08-2020 adoptée le 17 août 2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*, avec option B (2020-2025), à Généreux Construction inc.;

ATTENDU QUE Généreux Construction inc. désire faire exécuter certains travaux de déneigement par des sous-traitants pour la saison 2021-2022, selon les mêmes conditions autorisées au cours des dernières saisons;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, datée du 23 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par Les entreprises René Vincent inc. pour la saison 2021-2022 pour le secteur des rues du « Domaine Asselin », soit les rues Denis, des Pins, de la Rivière, etc.;

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par monsieur Marcel Papineau pour la saison 2021-2022 pour la section de l'avenue des Clercs entre la rue Rosa et la passerelle;

Qu'il soit entendu que Généreux Construction inc. demeurera responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, ainsi que des travaux exécutés par eux, tel que le prévoit les dispositions du contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques* attribué à ladite compagnie avec option B (2021-2022) et que l'exigence relative au système de repérage (GPS) pour les équipements soit respectée par le sous-traitant dans le cas du déneigement du secteur du Domaine Asselin.

#### **6.4 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – passerelles et leurs accès – mandat**

**477-10-2021**

ATTENDU QUE les Villes de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies désirent procéder au déneigement des deux passerelles et de leurs accès;

ATTENDU les deux soumissions reçues et la recommandation du 17 septembre 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Entretien saisonniers Simon Tardif pour procéder au déneigement des deux passerelles et de leurs accès pour la saison hivernale 2021-2022, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 8 450 \$, taxes en sus, payables en deux versements égaux, soit en janvier et avril 2022;

QUE les coûts de déneigement seront répartis à parts égales (50 %-50 %) entre les Villes de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies.

#### **6.5 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – piste cyclable boulevard Antonio-Barrette – mandat**

**478-10-2021**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, par sa résolution numéro 589-12-2020, autorisé un projet-pilote de déneigement de la piste cyclable sur le boulevard Antonio-Barrette pour la saison hivernale 2020-2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire ce projet pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 357-08-2020 adoptée le 17 août 2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*, avec option B (2020- 2025), à Généreux Construction inc.;

ATTENDU le bordereau de soumission reçue de Généreux Construction inc., relativement au déneigement de la piste cyclable sur le boulevard Antonio-Barrette pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU le document intitulé *Instruction C-1, saison 2021-22* relatif au contrat de *Déblaiement et déneigement des voies publiques* produit par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter au contrat de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*, avec option B (2020-2025), le déneigement et le déblaiement de la piste cyclable sur le boulevard Antonio-Barrette pour la saison hivernale 2021-2022 et d'inclure le document intitulé *Instruction C-1, saison 2021-22* au contrat de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*;

De mandater Généreux Construction inc. à procéder au déneigement et au déblaiement de la piste cyclable sur le boulevard Antonio-Barrette pour la saison hivernale 2021-2022, le tout selon le bordereau de soumission daté du 15 septembre 2021 qui prévoit des honoraires de 33 498,84 \$, taxes incluses.

#### **6.6 Bris de l'alimentation électrique – groupe électrogène – station de pompage Notre-Dame – recommandation de paiement**

**479-10-2021**

ATTENDU QUE le 11 septembre 2021, un problème électrique est survenu au poste de pompage des eaux usées Notre-Dame;

ATTENDU QUE les services du Groupe BEI inc. ont été retenus quant à la fourniture du matériel et de la main-d'œuvre nécessaires au rétablissement de l'alimentation électrique du système de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De ratifier le mandat octroyé à Groupe BEI inc. quant à la fourniture du matériel et de la main-d'œuvre nécessaires au rétablissement de l'alimentation électrique du système de pompage;

DE payer à Groupe BEI inc. la somme de 24 300,47 \$, taxes en sus.

### **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 Adoption finale – règlement de concordance numéro 1291-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier le règlement de zonage 300-C-1990 en y intégrant les nouvelles dispositions applicables au secteur de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et du secteur au nord de la rue des Tournesols**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1291-2021 ainsi que sa portée.

**480-10-2021**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 31 mai 2021 concernant le règlement 1291-2021;

ATTENDU QUE le règlement adopté lors de la séance du 5 juillet 2021 a été déclaré non conforme par la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le règlement 1291-2021 conformément à l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, avec modifications, la version finale du règlement de concordance numéro 1291-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

- d'autoriser et favoriser la mixité des usages dans un même bâtiment;
- favoriser le libre marché dans l'implantation des commerces en autorisant une variété d'usages dans les zones appropriées;
- malgré le point précédent, considérer placer certains usages commerciaux contraignants en droits acquis de manière à bonifier les opportunités de redéveloppement et adapter les modalités des droits acquis de manière à favoriser la transition;
- découper le secteur en zone pour garantir une gradation rationnelle des hauteurs et éviter l'éclectisme dans l'agencement des gabarits;
- permettre une approche de développement par projets intégrés;
- prévoir une variété de typologies d'habitation;
- prévoir des normes favorisant l'implantation des bâtiments près de la rue (marge de recul maximale) et la localisation des stationnements à l'arrière des bâtiments afin de créer des milieux de vie plus compacts et animés par les interactions entre les usagers et les façades;
- prévoir des bandes tampons ou des mesures de mitigation sur les terrains à développer lorsque l'implantation prévue est adjacente à un secteur de plus faible densité déjà existant;
- mettre en place des normes de gestion du stationnement limitant la prolifération des espaces minéralisés (stationnements intérieurs obligatoires, îlots de verdure obligatoires, etc.) et favorisant la gestion des eaux pluviales en site propre;
- obliger la localisation des entrées charretières et des accès aux terrains sur les rues secondaires (lorsque possible) afin de limiter les nuisances à la circulation et limiter leur nombre afin de réduire le nombre d'intersections avec la rue et l'impact sur les quartiers résidentiels limitrophes;
- prévoir des normes minimales de stationnements pour vélo pour tous les projets de changements d'usages, de développement ou de redéveloppement;
- découper le secteur des Tournesols en zone pour garantir une gradation harmonieuse des hauteurs et des typologies d'habitation en respect des secteurs construits limitrophes;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.2 Adoption finale – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements**

**481-10-2021**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1294-2021 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 14 juin 2021 concernant le règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement adopté lors de la séance du 16 août 2021 a été déclaré non conforme par la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le règlement 1294-2021 conformément à l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, avec modifications, la version finale du règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.3 Avis de motion – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules**

**482-10-2021**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules.

**Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules**

**483-10-2021**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules.

**7.4 Avis de motion – règlement numéro 1298-2021 visant à préciser certains éléments du règlement de concordance 1291-2021 et limiter la hauteur à deux étages dans la zone CV-2 413**

**484-10-2021**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1298-2021 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. modifier la grille de la zone CV-2 413 afin de limiter le nombre d'étages maximal autorisé à deux (2)
2. préciser les éléments constituant un réaménagement majeur de l'aire de stationnement
3. préciser les modalités d'application des dispositions relatives aux cases-visiteurs dans le cadre de résidence mixte
4. préciser les modalités de fonctionnement d'une zone tampon à l'intérieur des zones CV.

**Adoption du premier projet – règlement numéro 1298-2021 visant à préciser certains éléments du règlement de concordance 1291-2021 et limiter la hauteur à deux étages dans la zone CV-2 413**

**485-10-2021**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1298-2021 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. modifier la grille de la zone CV-2 413 afin de limiter le nombre d'étages maximal autorisé à deux (2)
2. préciser les éléments constituant un réaménagement majeur de l'aire de stationnement
3. préciser les modalités d'application des dispositions relatives aux cases-visiteurs dans le cadre de résidence mixte

4. préciser les modalités de fonctionnement d'une zone tampon à l'intérieur des zones CV.

#### **7.5 Gestion de l'eau potable 2020 – rapport annuel**

Madame Nicole Chevalier dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2020 préparé par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

#### **8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies**

**486-10-2021**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en 2014 deux ententes, avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE les deux ententes ont été renouvelées du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE l'Office a été désigné pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des ententes, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser, conformément aux ententes;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour un montant de 10 220,60 \$ ainsi qu'un montant de 7 657,20 \$ pour la Résidence des Prairies, pour un total de 17 877,80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer à l'Office des versements mensuels totalisant 1 489,82 \$ représentant le supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour 10 220,60 \$ et le supplément au loyer de la Résidence des Prairies pour 7 657,20 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

**8.2 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière – contribution financière**

**487-10-2021**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière dans le cadre de sa 37<sup>e</sup> édition nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière, en soutien financier à l'organisation de sa 37<sup>e</sup> édition nationale.

**8.3 Groupe Scout NDP – inscriptions 2020-2021 – contribution financière et recommandation de paiement**

**488-10-2021**

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de reconduire son aide financière pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au mouvement durant l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir le mouvement scout et de faciliter la participation des jeunes à cet organisme;

ATTENDU la recommandation du 22 septembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE verser au Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies une subvention de 1 020 \$ représentant 30 \$ pour chaque jeune prairiquois et prairiquoise de moins de 18 ans inscrit au groupe.

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**9.1 Activités municipales diverses – automne 2021 – personnel – embauche**

**489-10-2021**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la ratification de l'embauche de personnel pour les événements culturels et de loisirs de l'automne 2021;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs, datée du 27 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à la ratification de l'embauche de personnel pour les événements culturels et de loisirs de l'automne 2021 de la façon suivante :

Événements culturels et de loisirs de l'automne 2021

Période	Nom de l'employée	Titre de l'emploi
Automne 2021	Laurianne Nadeau	Étudiante à la culture et aux loisirs

490-10-2021

**9.2 Patinoire réfrigérée couverte – mandat d'accompagnement**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la construction d'une patinoire réfrigérée couverte et qu'elle a reçu la confirmation de l'obtention d'une subvention de la part du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un consultant expert dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs, datée du 22 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater monsieur Réal Travers, de la firme Réal Travers Services Conseils Management Sportif (RTSCMS), pour procéder à l'accompagnement dans le cadre du projet de la patinoire réfrigérée couverte, de façon à apporter un soutien à la phase du concept avec l'architecte (phase 1) et la suite du soutien ainsi que l'identification des besoins pour le fonctionnement et l'opération de la patinoire (phase 2), le tout selon l'offre de services datée du 21 septembre 2021 qui prévoit des honoraires au taux horaire de 125 \$ / heure, taxes en sus, pour un montant maximal de 12 500 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services;

Que ces dépenses soient imputables au règlement numéro 1290-2021.

491-10-2021

**9.3 Programmation d'événements – automne 2021**

ATTENDU QUE la programmation d'événements de loisirs de l'automne 2021 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation d'événements de loisirs pour l'automne 2021 telle que présentée et d'autoriser les montants budgétaires approximatifs pour chacun des événements plus bas décrits, à savoir :

Dates	Événements	Budgets
Dimanche 17 octobre 2021 de 9 h 30 à 12 h	Marche du Grand Défi Pierre-Lavoie	2 000 \$
Dimanche 31 octobre 2021	Halloween	4 000 \$

#### 9.4 Centre multisport – programmation – automne 2021

492-10-2021

ATTENDU QUE la programmation d'automne 2021 au centre multisport élaborée par la Ville de Joliette a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation d'automne 2021 au centre multisport telle que présentée, à savoir :

Activité	Revenus par activité	Dépenses par activité
<b>Soccer libre pour tous</b> Samedi de 9 h à 10 h 30 9 octobre au 4 décembre Min. 8 Max. 24	2 \$ X 8 insc. = 16 \$	<b>Responsable : Noir et Or</b> Salaire surveillant = 4,17 \$ Salaire animateur = 6,18 \$ Frais d'administration = 5,94 \$ <b>TOTAL = 16,29 \$</b>

#### 9.5 Soccer – frais de surface – subvention

493-10-2021

ATTENDU QUE l'association du Noir et Or a soumis sa tarification pour la saison 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du 29 septembre 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les frais de surface pour la saison de soccer 2021-2022 de l'association du Noir et Or soient subventionnés en totalité pour les jeunes inscrits aux activités intérieures de la façon suivante :

Catégories	Programmes	Tarifs
	Centre de développement 17 séances Saison automne – hiver	125 \$
	Centre de développement 7 séances Saison automne	45 \$
	Centre de développement 10 séances Saison hiver	75 \$
U8 à U12	Centre de développement 34 séances	255 \$
U13 à U16	Centre de développement 34 séances	280 \$
U13-U17*	Centre de développement 20 séances	200 \$
Gardien / gardienne de but	17 séances	35 \$

\* Concerne les enfants inscrits en sport étude qui ne peuvent faire 34 séances.

494-10-2021

#### 9.6 Ski – Val Saint-Côme – achat de billets en prévente

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies achète des billets de ski en prévente à Val Saint-Côme à un prix préférentiel et qu'elle les revend au même prix afin d'en faire bénéficier la population;

ATTENDU QUE pour la saison 2021-2022, le tarif préférentiel est offert à tous, mais se termine le 31 octobre 2021;

ATTENDU QU'en procédant à l'achat de billets en prévente, la Ville pourra permettre à ses citoyennes et citoyens de se procurer des billets à tarif réduit et ce, même après le 31 octobre 2021;

ATTENDU la recommandation du 29 septembre 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'achat de billets de ski en prévente à Val Saint-Côme et d'en permettre la vente, selon les quantités et tarifs suivants :

Catégories	Tarifs 2021 (taxes incluses)	Quantité
Enfant	33,00 \$	15
Étudiant	39,75 \$	10
Adulte	51,75 \$	25

**9.7 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions tardives 2021 – recommandation de paiement**

495-10-2021

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions tardives des jeunes prairiquois et prairiquoises et des jeunes provenant de l'extérieur inscrits pour la saison 2021;

ATTENDU QUE madame Mélanie Beauchamp, technicienne au Service des loisirs, a vérifié ladite liste et qu'il est recommandé par monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs, dans sa note du 23 septembre 2021, le paiement d'un total de 21 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions tardives pour l'année 2021 totalisant 4 760 \$.

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**10.1 Bulletin d'informations municipales Le Prairiquois – impression**

496-10-2021

ATTENDU QUE la compagnie Éditions Média Plus Communication inc. offre le service d'impression du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* gratuitement en contrepartie de la vente de publicité;

ATTENDU la recommandation datée du 21 septembre 2021 de madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De renouveler le contrat de l'édition du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* à Édition Média Plus Communication inc. pour les quatre parutions de l'année 2022, aux mêmes conditions que 2021;

D'autoriser madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**10.2 Publicité – Centre culturel Desjardins – achat**

497-10-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite obtenir de la visibilité pour ses événements culturels;

ATTENDU QUE le Centre culturel Desjardins produit une brochure de programmation distribuée à plus de 30 000 copies pour novembre 2021 et avril 2022;

ATTENDU l'offre faite par le Centre culturel Desjardins à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la recommandation datée du 21 septembre 2021 de madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'entente publicitaire avec le Centre culturel Desjardins pour 2021-2022 en procédant à l'achat d'une page entière dans les brochures de programmation produites en novembre 2021 et en avril 2022, au coût total de 1 450 \$, taxes en sus.

#### **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**498-10-2021**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 46.

---

Me Audrey Chevrette  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse